



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 24 mai 2019

Sécurité publique

Interdiction de manifestation dans le centre-ville de Rouen

Pour faire suite aux appels à manifestations émis sur les réseaux sociaux, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a pris **un arrêté interdisant les manifestations dans le périmètre du centre-ville historique et commerçant de Rouen**, le samedi 25 mai 2019 de 10h à 22h.

Par ailleurs, le préfet, a pris **deux arrêtés**, valant du vendredi 24 mai 2019 (18h00) au dimanche 26 mai 2019 (23h00) :

- **La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sont interdites** sur tout le département.
- **Le transport et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sont interdites sur tout le département.

Enfin, pour garantir la sécurité et la libre circulation **au rond-point des vaches** à Saint-Étienne-du-Rouvray, un **arrêté d'interdiction de manifestation** dans ce secteur a été pris du vendredi 24 mai à 15h00 au lundi 27 mai à 15h00.

La responsabilité des manifestants sera engagée en cas d'infraction aux dits arrêtés.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr